

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 Février 2013

Convocation du 20 Février 2013

Conseillers en exercice : 19

L'an deux mil treize, le vingt six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Yvrac assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude CARTY, Maire

Présents : Monsieur Claude CARTY - Monsieur Jean-Claude IZAC – Monsieur Claude MAURY - Monsieur Jean-Jacques OP de BEECK - Madame Chantal TAILLARDAS Adjointes - Mademoiselle Marie-Pierre BALADE - Monsieur Francis DANG - Monsieur Bernard de la NOE - Monsieur Alain SEBRECHT Conseillers Délégués - Madame Annie BERNADET - Monsieur Francis DORLIAT - Monsieur Francis BOBULSKI – Madame Sylvie BRISSON - Madame Marguerite JOANNE - Monsieur Denis PASCAL - Monsieur Richard PLAIRE - Madame Sylvie ROUX.

Absentes ayant donné procuration

Madame Sandrine GATIPON-BACHETTE a donné procuration à Madame Marguerite JOANNE
Madame Mireille PEBEYRE a donné procuration à Madame Annie BERNADET

Secrétaire de séance : Madame Annie BERNADET

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

- 01.02.2013 - Modification acquéreur terrain crèche
- 02.02.2013 - Dispositif « emploi avenir »
- 03.02.2013 - Rythmes scolaires

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2013

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit rajoutée une quatrième délibération concernant le tarif sports vacances. Les membres du Conseil Municipal acceptent de rajouter cette délibération.

▲ Délibération 01.02.2013

Monsieur le Maire rappelle la délibération 05.11.2012 concernant la vente de la parcelle A 815 P à Madame PEREAULT Laurence.

Il expose que depuis, celle-ci a créé une société immobilière.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- de vendre la parcelle A 815 P devenue après division A 1304 de 8 ares 50 centiares à ACLP Patrimoine dont le siège social est 35 Ter Résidence Plaisance à YVRAC pour le montant prévu dans la précédente délibération soit 75,00 € le m².
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente et tous documents en l'étude de Maître COSTE et LEBRIAT notaire à BORDEAUX

Monsieur le Maire précise que la signature de l'acte aura lieu le 28 février.

▲ **Délibération 02.02.2013**

Monsieur le Maire informe que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emploi avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Notre Commune peut donc décider d'y recourir.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

Durée contrat : 36 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Rémunération : SMIC

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'avenir dans les conditions précitées.

▲ **Délibération 03.03.2013**

Monsieur OP de BEECK indique que la question principale à ce jour est la date de mise en application de cette modification des rythmes scolaires. Il précise que lors de la réunion de la commission enfance du 21 février, les enseignants ont confirmé que la journée scolaire est trop longue pour les apprentissages. La directrice de l'école maternelle a indiqué que le report des rythmes scolaires lui semblait judicieux. La directrice de l'école élémentaire a indiqué que les enseignants se conformeraient au choix des élus. La Présidente de l'association des parents d'élèves souhaite que les parents soient informés au plus tôt leur permettant ainsi de s'organiser au niveau professionnel.

Monsieur OP de BEECK indique que la commission a préconisé le report à septembre 2014.

Il indique que ce seraient environ 250 enfants qui participeront aux activités périscolaires et précise que le pôle enfance a une capacité de 90 places.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réactiver le projet de couverture du parc Nicolas Court permettant ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions des activités sportives.

Monsieur DORLIAT demande s'il existe des cours de soutien. Monsieur OP de BEECK lui répond par l'affirmative et précise que ceux-ci dépendent de l'éducation nationale et non pas du périscolaire et seront maintenus avec la réforme mais avec 36 heures annuelles.

Madame BRISSON indique que lors de la réunion à la Préfecture à laquelle elle a assisté, le Directeur d'Académie a indiqué que 111 postes d'enseignants allaient être créés en Gironde sans que cela ait une incidence sur le temps d'apprentissage.

Elle rappelle également que pour certains enfants les journées sont très longues en structure avec une arrivée à 7 h et un départ à 19 h.

Monsieur SEBRECHT propose, lors de l'organisation du temps périscolaire que des activités culturelles et de loisirs soient prévues pendant la pose méridienne entre les deux services de restauration.

▲ **Délibération 04.03.2013**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les prochaines semaines sports vacances qui auront lieu lors des vacances scolaires.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif sports vacances à :

- 30,00 € par enfant pour les familles dont le revenu est inférieur à 12.000,00 €
- 40,00 € par enfant pour les familles dont le revenu est supérieur à 12.000,00 €

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Immeuble Médivrac

Monsieur le Maire rappelle l'installation d'une dentiste dans l'immeuble Médivrac et la conclusion d'un bail précaire, or il s'avère que la banque ne veut pas consentir de prêt avec ce type de bail. Après réflexion il est proposé de conclure un bail commercial avec une clause bilatérale de rupture conventionnelle. Ce type de bail sera également proposé à l'ostéopathe.

- Aménagement terrain Mirande

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec Monsieur DANG un aménageur qui doit proposer une esquisse.

A ce jour l'accès pour les deux terrains où les constructions sont en cours se fait par la RD 115 et les parkings sont réalisés sur chacune des parcelles.

- Monsieur PLAIRE demande où en est le dossier de la centrale Béton. Monsieur DANG lui indique que l'association a déposé un recours contre le permis de construire auprès du tribunal administratif.

- Monsieur IZAC indique que le Plan Communal de Sauvegarde a été modifié afin de tenir compte des remarques formulées lors de la réunion urbanisme et transports du 25 février.

- Mademoiselle BALADE transmet les remerciements de la famille de Madame AIRAULT MAGRON bénévole du CCAS suite à l'envoi de fleurs lors de son décès.

- Monsieur PASCAL fait le point sur les différents dossiers du Pays Cœur Entre Deux Mers. Il rappelle l'actuelle enquête concernant une étude sur la mise en place d'espaces de travail partagé et de télé travail.

Il rappelle également les différents objectifs des « jardins » et leur comité de pilotage.

Jardin Ecole qui concerne donc la promotion du télétravail et des espaces partagés.

Jardin sur le toit qui a pour objectif de contribuer à garder un nouvel urbanisme et une nouvelle architecture vernaculaire pour le Pays Cœur Entre Deux Mers.

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière d'urbanisme, c'est le SCOT qui est prépondérant pour les PLU et POS.

- Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de l'assainissement au lotissement Mirande doivent commencer début avril.

- Monsieur BOBULSKI demande la possibilité de nettoyer le merlon au Flaman. Monsieur IZAC lui indique que ce sera réalisé dès que le terrain aura séché, car avec les pluies de ces dernières semaines il est très mouvant.

La séance est levée à 21 H 50